




*Pour un
Naturisme
respectueux*

*et porteur de
Bien-Être*

 **fédération française de
naturisme**
respectueux, par nature

Association déclarée n°14842 – J.O. du 19.02.1950
5 rue Regnault - 93500 PANTIN
Serveur vocal : 08.92.69.32.82
Télécopie : 01.48.45.59.05
contact@ffn-naturisme.com
www.ffd-naturisme.com

ne pas jeter sur
la voie publique 

FFN - FC / IG - 12.09

**Pourquoi la
Fédération
Française
de Naturisme ?**



Pourquoi la Fédération Française de Naturisme ?



- ✓ parce que des milliers de personnes pratiquent le naturisme toute l'année à travers les 160 associations naturistes affiliées
- ✓ parce que plus de 2 millions de personnes vivent le naturisme en été dans les 330 espaces naturistes de l'hexagone (clubs, structures commerciales, plages)
- ✓ parce que la France est la première destination naturiste mondiale.

La Fédération Française de Naturisme organise, développe et contrôle les activités naturistes en France et dans les départements et territoires d'Outre-mer. Pour cela, elle s'est organisée en délégations régionales et soutient la création d'associations ainsi que la prise de responsabilités par les jeunes. Elle représente les naturistes des associations et des structures commerciales agréées auprès des pouvoirs publics et intervient dans leur intérêt pour un naturisme bien compris et bien vécu. Elle entreprend également toute action de promotion et de communication directe ou en liaison avec les médias. Par ailleurs, la FFN soutient les actions de protection de la nature par des actions spécifiques locales et par ses liens avec *France Nature Environnement*, organisation qui fédère 3.000 associations engagées dans la défense de l'environnement.

VOUS INFORMER, VOUS ÉCOUTER, VOUS RÉPONDRE

- le **site internet** www.ffn-naturisme.com
- le **serveur vocal** interactif 08.92.69.32.82
- le **Guide officiel** des espaces naturistes
- la **revue fédérale** "Naturisme Naturellement nu"

Ensemble, construisons le naturisme de demain

SOUTENIR LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATURISME, C'EST DÉFENDRE UN NATURISME DE QUALITÉ

- soit en adhérant à une des 160 associations naturistes proches de votre domicile ou de votre lieu de vacances (*l'adhésion, qui comprend la licence fédérale, vous permettra de profiter toute l'année des activités de l'association*)
- soit en acquérant la licence fédérale directement auprès de la FFN ou d'une structure naturiste commerciale agréée.

Pourquoi une licence fédérale ?

La licence fédérale, véritable **passport naturiste en Europe** et dans le monde entier, marquera votre volonté d'appartenir au mouvement naturiste, de soutenir les actions de la FFN et votre engagement à vous comporter conformément à l'éthique naturiste prônée par la FFN.

La licence fédérale comprend ⁽¹⁾ :

- le timbre international INF-FNI (utile ou indispensable pour fréquenter les structures naturistes en France et à l'étranger)
- une assurance responsabilité civile
- l'abonnement (si vous le souhaitez) à la revue fédérale "Naturisme, Naturellement nu", incluant le Guide officiel des espaces naturistes
- un accueil privilégié dans toutes les structures naturistes
- des réductions et des avantages à découvrir sur le site internet de la FFN (dont l'abonnement préférentiel à "Naturisme Magazine").

LES FORMALITÉS À REMPLIR ET LE COÛT DE LA LICENCE

Tout vous sera expliqué par votre association, par la structure commerciale agréée de votre lieu de vacances, ou sur le site www.ffn-naturisme.com

(1) La licence fédérale ne vous dispense pas des frais de séjour et d'hébergement dans les campings visités. En ce qui concerne l'appartenance à une association, une adhésion propre à l'association vous sera demandée.